

29 janvier 2008

08.304

Question Michel Bise**Double mandat et indemnités**

Lors de la session consacrée à l'examen du budget 2008, le Conseil d'Etat a donné quelques informations sur le mode de fonctionnement qu'il avait trouvé pour s'adapter au fait que M^{me} Sylvie Perrinjaquet sera désormais souvent absente de Neuchâtel en raison de son élection au Conseil national. Peut-on savoir si la réflexion menée sur le sujet a également porté sur son aspect financier.

En d'autres termes, a-t-il été convenu que tout ou partie des indemnités à caractère salarial, touchées par Madame Sylvie Perrinjaquet pour sa fonction de conseillère nationale, serait reversée au canton de Neuchâtel?